

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, et le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, Mme CHAZOT Catherine, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia, M. OLLIVIER Frédéric, M. NOUAILLE Olivier

Absents Excusés : M. SOZET Jacques, M. DUMONT Éric, M. MARMEY Frédéric, M. BERT Jean-Michel, M. CROS Maxime, M. FOUREL Jean-Philippe,

M. SOZET J. a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. FOUREL J.P. a donné pouvoir à Mme FAURIE O. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. DUMONT E. a donné pouvoir à M.GACHE R. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Le compte rendu du conseil municipal du 27/03/2015 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A - Produit des impositions Directes

Le conseil municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en l'an 2015 à la Taxe d'Habitation et aux Taxes Foncières,

DECIDE de maintenir inchangés les taux d'imposition des taxes locales et de retenir les taux portés sur l'état 1259 TH/TF intitulé "Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015", à savoir :

- Taxe d'habitation	:	6,90 %
- Taxe Foncière bâti	:	13.40 %
- Taxe Foncière non bâti	:	66.09 %

B - Vote du budget primitif 2015 - Budget communal

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses	:	231 377.10
Recettes	:	249 858.90

Fonctionnement

Dépenses	:	518 635.53
Recettes	:	518 635.53

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	462 499.30 (dont 231 122.20 de RAR)
Recettes	:	462 499.30 (dont 212 640.40 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	518 635.53 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	518 635.53 (dont 0,00 de RAR)

C - Vote du budget primitif 2015 - Budget Assainissement

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses	:	792 641.99
Recettes	:	836 295.99

Fonctionnement

Dépenses	:	66 331.63
Recettes	:	66 331.63

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	836 295.99 (dont 43654.00 de RAR)
Recettes	:	836 295.99(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	66 331.63(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	66 331.63(dont 0,00 de RAR)

D - Vote du budget primitif 2015 - Budget Vente Energie Photovoltaïque

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses	:	9 196.37
Recettes	:	9 196.37

Fonctionnement

Dépenses	:	12 738.19
Recettes	:	12 738.19

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	9 196.37 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	9 196.37 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	12 738.19(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	12 738.19(dont 0,00 de RAR)

E - Vote du budget primitif - Budget Lotissement de Trévit

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses	:	122 307.86
Recettes	:	122 307.86

Fonctionnement

Dépenses	:	147 507.86
Recettes	:	147 507.86

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	122 307.86(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	122 307.86(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	147 507.86(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	147 507.86(dont 0,00 de RAR)

F - Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner :

- demande située lieu-dit Le Village parcelle AH 37 de 365 m²

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas préempter cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter la parcelle référencée ci-dessus.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

G - Relevé topographique des abords de la mairie de Préaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a signé chez Maître de L'HERMUZIERE, Notaire à Annonay, le vendredi 10 avril avec Messieurs FOUREL Guy et Denis l'acquisition d'une partie de leur parcelle AE 124 correspondant aux emplacements réservés du Plan Local d'Urbanisme n°9 et n°10.

Il présente au conseil municipal le devis n°2015.02.20.JJ.01 d'un montant de 700 €uros HT, 840.00 €uros TTC du Cabinet JULIEN & Associés, Géomètres-Expert à Annonay concernant l'établissement d'un plan topographique des terrains communaux (nouvelle acquisition et place actuelle) situés aux abords de la mairie pour un projet d'extension de la place de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le devis d'un montant de 700 €uros HT, 840.00 €uros TTC du Cabinet JULIEN & Associés, Géomètres-Expert à Annonay concernant l'établissement d'un plan topographique des terrains communaux situés aux abords de la mairie pour un projet d'extension de la place de la mairie.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

H - Renouvellement de la station d'épuration du centre bourg Avenant n°2 Marché LESCHEL ET MILLET TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du conseil municipal en date du 10/10/2014 attribuant le marché de travaux du renouvellement de la station d'épuration du centre bourg à l'Entreprise EUROVIA Agence LMTP LESCHEL ET MILLET TRAVAUX PUBLICS 42650 ST JEAN BONNEFONDS d'un montant de marché de 360 250.00 euros HT

Il présente l'avenant n°2 en plus-value de 1044.00 euros HT €uros. L'avenant n°2 a pour objet la fourniture et la pose de robinets vannes.

Il précise que la commune demandera le remboursement de cet avenant n°2 au Syndicat des Eaux Cance-Doux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°2 de 1044.00 euros HT Euros au marché de travaux de l'Entreprise EUROVIA Agence LMTP LESCHEL ET MILLET TRAVAUX PUBLICS
- Charge Monsieur le maire de signer les avenants et tous documents utiles se rapportant à la réalisation de cette opération.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Demande de Mr PUISSANT Éric de Préaux pour l'installation d'un camion pizza

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de Mr PUISSANT Éric de Préaux pour l'installation d'un camion pizza le samedi.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'installation d'un camion pizza par Mr PUISSANT le samedi soir sur la place de l'église. Le conseil charge le maire de proposer à Mr PUISSANT également le mercredi soir car il s'agit du jour de fermeture du restaurant de la commune.

b) Ecole publique

• Compte rendu du conseil d'école du 26/03/2015

Mme CHAZOT Catherine fait lecture au conseil municipal du compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le jeudi 26 mars 2015 (compte rendu réalisé par les enseignantes de l'école).

Le conseil prend note de ce compte rendu et charge Mme CHAZOT d'étudier la demande d'une machine à laver (ce matériel est-il vraiment utile ? Pour qui, pourquoi ?)

- Mme CHAZOT Catherine souhaite réunir la commission des affaires scolaires afin de discuter de la rentrée scolaire 2015-2016, des animations pour les TAPS ect...

Une réunion est programmée au vendredi 24 avril à 20 h 30 en mairie.

- Mr le maire fait part au conseil de tensions entre l'assistante maternelle et la directrice remplaçante. Une réunion est prévue courant mai avec toutes les personnes afin de trouver une solution.

c) **Animations musicales du 07/08/2015 à Préaux**

Mme CHAZOT Catherine rappelle au conseil que lors du dernier conseil municipal du 27 mars, elle évoquait une animation que la commission tourisme et randonnées de la Communauté de Communes du Val d'Ay proposait, c'est à dire un concert de Marie Baraton avec violon, en l'église de Préaux le vendredi 7 août.

Après renseignement, il s'avère que c'est une chanteuse qui viendra se produire dans la salle des fêtes de Préaux.

Une association peut tenir une buvette, dont les bénéfices lui reviendront.

La commune doit se charger de tenir les entrées et reverser les recettes aux promenades musicales.

Le conseil charge Mme CHAZOT de contacter toutes les associations locales afin de savoir laquelle pourrait s'occuper de la gestion de la buvette.

Mme CHAZOT précise que toutes les personnes de bonnes volontés sont acceptées pour cette animation.

d) **Divers**

- Le maire propose au conseil que lors du prochain conseil municipal une visite de l'école publique et du local technique communal soit organisée.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire : Christian ROCHE

